

L'ANFH adopte son nouveau projet stratégique 2025-2028

En 2024, l'ANFH célèbre ses 50 ans et réaffirme ses valeurs fondatrices de paritarisme, proximité et solidarité. Depuis sa création, elle a su consolider et moderniser ces principes, en s'adaptant aux nouveaux besoins des secteurs sanitaire, médico-social et social. Plus que jamais, l'ANFH accompagne les établissements et les agents dans leurs projets, en renforçant la mutualisation des ressources et la proximité avec les acteurs locaux.

Tout en prenant en compte les éléments de mise en œuvre du projet stratégique 2020-2024, l'ensemble des réalisations collectives mises en œuvre depuis 50 ans et les besoins du secteur, le **Projet Stratégique 2025-2028 de l'ANFH s'articule autour de 3 orientations, déclinées en 9 objectifs** :

Orientation 1 : S'engager au service des projets des établissements et des professionnels

- **Objectif 1** : Développer et déployer des parcours adaptés sur toutes les filières → 50 000 agents accèdent à un diplôme ou une qualification de niveau supérieur
- **Objectif 2** : Déployer l'offre RH de formation et d'accompagnement renforcé des services RH et formation sur leurs différents projets → Tous les établissements mobilisent l'offre de services de l'Anfh, l'Anfh dématérialise ses process de gestion pour tous les établissements
- **Objectif 3** : Accompagner et informer les professionnels sur les possibilités de promotion professionnelle et d'évolution professionnelle (passerelles, etc.) → Tous les agents de la FPH auront accès au Portail agents de l'Anfh

Orientation 2 : Mutualiser les ressources, développe le partage des outils et des données et contribue à l'optimisation par la participation aux réseaux

- **Objectif 4** : Réaffirmer et adapter la mutualisation pour répondre aux nouveaux objectifs et enjeux des établissements, des agents et du secteur → L'Anfh optimise la gestion des fonds pour augmenter le nombre de départs en formation

- **Objectif 5 : Capitaliser les expériences et accentuer l'analyse et le partage de données**
→ L'Anfh utilise et met à disposition les données métiers pertinentes actualisées
- **Objectif 6 : Développer les partenariats et l'intégration aux réseaux** pour enrichir l'offre
→ L'Anfh enrichit et diffuse son offre au travers des partenariats et la participation aux réseaux dans toutes les délégations

Orientation 3 : Développer une offre réactive qui s'adapte aux exigences et enjeux du secteur

- **Objectif 7 : Faciliter l'accès à la formation** par la diversification des modalités et l'évaluation de leurs effets
→ L'Anfh contribue à la qualité de la formation par la politique de référencement, l'évaluation des formations, et assure une veille pour prévenir les risques liés aux dérives sectaires
- **Objectif 8 : Soutenir les dynamiques collectives**, les collectifs de travail et accompagner les évolutions des pratiques professionnelles et des métiers
→ L'Anfh favorise et propose des actions pour accompagner les collectifs de travail
- **Objectif 9 : Accompagner et soutenir la transition écologique**
→ L'Anfh s'engage aux côtés de ses partenaires à intégrer la transition écologique dans toutes ses pratiques et ses actions et à rendre accessible à tous les établissements une offre de formation

En cette année symbolique, l'Anfh réitère son engagement pour une formation de qualité, accessible, répondant aux besoins spécifiques de tous les agents et établissements de la Fonction publique hospitalière.

Ce nouveau projet stratégique, adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 3 octobre, est basé sur **des objectifs majeurs, à la hauteur des enjeux du secteur**. L'Anfh ambitionne avec fierté de continuer à faire vivre ce modèle si particulier construit depuis 50 ans.

Plus d'infos : www.anfh.fr

L'ANFH en bref -

L'ANFH en bref : OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. L'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, l'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction publique hospitalière. L'ANFH célèbre cette année ses 50 ans d'engagement, au service de la formation et du développement des compétences au plus près de ses établissements adhérents.

www.anfh.fr